

Représentant légal

Père ou Mère

Responsable financier : oui non

A contacter en priorité* : oui non

* 1 seul représentant légal « à contacter en priorité »

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

 Domicile :  Portable :

Courriel (en majuscules) :@.....

Profession..... En activité Recherche Emploi Retraité Sans

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

Code postal : Commune :  :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves et l'inscription de votre adresse sur les listes électorales du lycée : oui non

Acceptez-vous les SMS : oui non

Représentant légal

Père ou Mère

Responsable financier : oui non

A contacter en priorité* : oui non

* 1 seul représentant légal « à contacter en priorité »

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

 Domicile :  Portable :

Courriel (en majuscules) :@.....

Profession..... En activité Recherche Emploi Retraité Sans

Nom de l'employeur :

Adresse de l'employeur :

Code postal : Commune :  :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves et l'inscription de votre adresse sur les listes électorales du lycée : oui non

Acceptez-vous les SMS : oui non

Situation familiale actuelle des parents

Célibataires Mariés PACSES Divorcés Veuf (ve) Autre

En cas de séparation, divorce ou placement joindre obligatoirement une copie du jugement et indiquer si l'enfant est confié :

au Père à la Mère Autre (préciser) :

NB : Dans tous les cas, les coordonnées des **deux parents** doivent être indiquées.

Responsable autre que représentant légal

Lien avec l'élève : autre membre de la famille A.S.E Autre cas (préciser) :

Responsable financier : oui non

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

☎ Domicile : ☎ Portable : Courriel : @

N° de sécurité sociale couvrant l'élève :

Mutuelle couvrant l'élève :

Assurance couvrant l'élève :

COMPOSITION DE LA CELLULE FAMILIALE

Noms et prénoms des Enfants vivant au foyer	Date de naissance	Etablissements scolaires fréquentés ou profession

SCOLARITE ANTERIEURE DE L'ELEVE

Année Scolaire	Classe	Etablissement	Ville
2024 – 2025			
2023 - 2024			
2022 – 2023			
2021- 2022			

A..... le.....

Signature du Représentant légal

Signature du Représentant légal

Signature autre Responsable
(le cas échéant)

Documents à compléter

- Le présent dossier d'inscription
- La fiche d'Urgence
- La fiche Intendance
- Demande de prélèvement mensuel (Mandat SEPA)
Les élèves boursiers ne peuvent prétendre au prélèvement mensuel

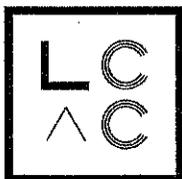
Documents à fournir

- Notification d'octroi de bourses
- Une photocopie du ou des livret (s) de famille complet(s) concernant tous les enfants à charge
- Une photocopie d'acte confiant l'enfant au : Père, Mère, Autre (si changement de situation)
- Une photocopie des certificats de vaccinations : BCG – Antidiphthérique, antipoliomyélitique et anti-tétanique
- 2** Relevés d'Identité Bancaire (1 **OBLIGATOIRE** avec la fiche intendance, même si le régime choisi pour l'élève est « Externe » – 1 deuxième si demande de prélèvement)
- Attestation d'assurance scolaire **2025-2026** (à remettre avec le dossier d'inscription ou au professeur principal à la rentrée)

Documents joints pour information

- Informations sur la rentrée
- Informations sur l'association sportive du lycée
- Informations sur la Maison des Lycéens
- Fonctionnement du service restauration
- Trousseau internat
- Liste des fournitures

L'INSCRIPTION NE SERA EFFECTIVE QU'APRES RECEPTION DU DOSSIER COMPLET



**LE DOSSIER D'INSCRIPTION
DE VOTRE ENFANT DEVRA ETRE DEPOSE AU LYCEE
AUX DATES SUIVANTES**

**Lundi 30 juin de 8h 30 à 18 h00
Mardi 01 juillet de 8 h 30 à 20h 00
Mercredi 02 juillet de 8 h 30 à 16 h00**



LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ET LYCÉE PROFESSIONNEL

CALENDRIER DE RENTRÉE DES ELEVES 2025-2026

3^{ème} PREPA METIERS	LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025 Appel à 09h10 (prise en charge par le professeur principal de 9h10 à 12h) A partir de 14h00 : Temps d'intégration animé par l'équipe pédagogique
CLASSES DE SECONDE (secondes générales et technologiques et secondes professionnelles)	LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025 Appel à 08h00 (prise en charge par le professeur principal de 8h15 à 11h10) Organisation de la remise des manuels et des photos Pronote tout au long de la journée selon le planning à partir de 9h10 Début des cours : 14h <i>Attention : Mardi 2 septembre 2025, les cours débuteront exceptionnellement à 10h00</i>
CLASSES DE PREMIÈRE (premières générales et technologiques et premières professionnelles)	MARDI 02 SEPTEMBRE 2025 Appel à 08h15 (prise en charge par le professeur principal de 8h15 à 10h00) Début des cours à 10h00 directement après l'accueil
CLASSES DE TERMINALE (terminales générales et technologiques et terminales professionnelles)	
S.T.S. (1 ^{ère} et 2 ^{ème} années) et DNMADE 1, 2 et 3	LUNDI 01 SEPTEMBRE 2025 09h00 : Accueil des DNMADE et STS par les professeurs référents (Salle Léonard de Vinci) 14h00 : STS + Equipe de direction (Salle Léonard de Vinci) 15h00 : DNMADE + Equipe de direction (Salle Léonard de Vinci)

CALENDRIER DE RENTRÉE A L'INTERNAT

Les élèves internes des classes de SECONDE seront accueillis à l'internat :

- ▶ **le vendredi 29 août 2025** de 16h00 à 18h00
- ▶ **de 18h00 à 19h00** : réunion d'accueil des parents et des élèves internes (dans la cour centrale)

Les élèves internes des classes de PREMIERE et de TERMINALE seront accueillis à l'internat :

- ▶ **le lundi 01 septembre 2025** de 16h00 à 18h00
- ▶ **de 18h00 à 19h00** : réunion d'accueil des parents et des élèves internes **nouveaux entrants exclusivement**
(Salle Léonard de Vinci)



Académie de POITIERS

LYCEE PROFESSIONNEL
CHARLES AUGUSTIN COULOMB
10 allée Joachim du Bellay
16000 ANGOULEME

Année scolaire 2025/2026

LES RENSEIGNEMENTS PORTÉS SUR CETTE FICHE DOIVENT ÊTRE IDENTIQUES A CEUX DU DOSSIER D'INSCRIPTION

FICHE INTENDANCE

Identité de l'élève

Nom : _____ Prénom : _____
Né(e) le : _____ à : _____ Pays : _____

Scolarité 2025-2026

Date entrée : _____
Classe : _____
Régime :
 EXTERNE
 DEMI-PENSION 4 JOURS (Repas les lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi)
 INTERNAT 4 JOURS (Arrivée le Lundi matin)
 DEMI-PENSION 5 JOURS (Repas les lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi)
 INTERNAT 5 JOURS (Arrivée le dimanche Soir)

REPRÉSENTANTS LÉGAUX

RESPONSABLE QUI PAIE LES FRAIS SCOLAIRES (DESTINATAIRE DE LA FACTURE)		AUTRE RESPONSABLE	
Nom :	_____	Nom :	_____
Prénom :	_____	Prénom :	_____
Adresse :	_____	Adresse :	_____
<input checked="" type="checkbox"/> Domicile :	_____	<input checked="" type="checkbox"/> Domicile :	_____
<input checked="" type="checkbox"/> Portable :	_____	<input checked="" type="checkbox"/> Portable :	_____
Adresse mail :	_____	Adresse mail :	_____
Nom de l'entreprise/employeur :	_____	Nom de l'entreprise/employeur :	_____
<input checked="" type="checkbox"/> Travail :	_____	<input checked="" type="checkbox"/> Travail :	_____
Cocher la ou les cases correspondantes :		Cocher la ou les cases correspondantes :	
<input type="checkbox"/> PAYER LES FRAIS SCOLAIRES	<input type="checkbox"/> NE PAYER PAS LES FRAIS SCOLAIRES	<input type="checkbox"/> PAYER LES FRAIS SCOLAIRES	<input type="checkbox"/> NE PAYER PAS LES FRAIS SCOLAIRES
<input type="checkbox"/> PERÇOIT LES BOURSES	<input type="checkbox"/> NE PERÇOIT PAS LES BOURSES	<input type="checkbox"/> PAYER LES FRAIS SCOLAIRES, SI FACTURE PARTAGÉE	<input type="checkbox"/> NE PERÇOIT PAS LES BOURSES

*(EN CAS DE SÉPARATION, DE GARDE ALTERNÉE OU DE DIVORCE, JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE L'ACTE DE JUGEMENT)
SI BESOIN D'UNE FACTURE SUPPLÉMENTAIRE, PRENDRE CONTACT AVEC LE SERVICE INTENDANCE

RESPONSABLE AUTRE QUE REPRÉSENTANTS LÉGAUX (FAMILLES D'ACCUEIL...)	PAIEMENT EN LIGNE À PRIVILIGIER
Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ <input checked="" type="checkbox"/> Domicile : _____ Portable : _____ Adresse mail : _____ Cocher la ou les cases correspondantes : <input type="checkbox"/> FINANCIER (pour paiement des frais scolaires) <input type="checkbox"/> AUTRE (ex : famille d'accueil)	LES PRÉLÈVEMENTS MENSUELS NE SERONT PAS RECONDUITS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025-2026. Nous vous invitons à régler les frais de pension ou demi-pension de votre enfant : - via IENT (Environnement Numérique de Travail) - Icône SCOLARITE SERVICES - Onglet PAIEMENT DES FACTURES EN LIGNE Ne pas oublier de mentionner en référence : - Nom et Prénom (de votre enfant) - L'établissement LP COULOMB.

RESPONSABLE AUTRE QUE REPRÉSENTANTS LÉGAUX (ASE, CDE, FOYER, EDUCATEURS)	LES DEMANDES DE BOURSE DOIVENT ÊTRE RENOUELÉES CHAQUE ANNÉE SAUF EN CAS DE SIGNATURE DE L'AUTORISATION D'ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À LA BOURSE À COMPLÉTER AU VERSO DE CETTE FEUILLE
Nom : _____ Prénom : _____ Adresse : _____ <input checked="" type="checkbox"/> Domicile : _____ Portable : _____ Adresse mail : _____ Cocher la ou les cases correspondantes : <input type="checkbox"/> FINANCIER (pour paiement des frais scolaires) <input type="checkbox"/> AUTRE (ex : CDE, ASE, Foyer, Educateur...)	LES DEMANDES DE BOURSE DOIVENT ÊTRE RENOUELÉES CHAQUE ANNÉE SAUF EN CAS DE SIGNATURE DE L'AUTORISATION D'ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À LA BOURSE À COMPLÉTER AU VERSO DE CETTE FEUILLE

TARIFICATION SOLIDAIRE

Le tarif du forfait est déterminé en fonction de votre quotient familial régional annuel = RFR (revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024) divisé par le nombre de parts fiscales.

Les inscriptions sur le site : <https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.prefilinity.com/connect> ou via le QR code ci-contre pourront se faire à partir du lundi 25 août jusqu'au vendredi 10 octobre 2025 dernier délai.

A défaut d'inscription de votre enfant sur la plateforme de la région Nouvelle Aquitaine (Tarification solidaire), c'est le tarif de la tranche la plus élevée (11) qui sera automatiquement attribuée.



JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LE RIB du (des) responsable(s) financier(s) à la présente fiche

SIGNATURE

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e) si cette situation vous concerne.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous

Vous-même :

Nom de famille* (1) : _____

Nom d'usage (2) : _____

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance* : __/__/__. Pays de naissance* : _____

Département de naissance* (4) : _____. Commune de naissance* (4) : _____

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche.

Nom de famille* (1) : _____ Civilité* : Mme M.

Nom d'usage (2) : _____

Prénom 1* (3) : _____ Prénom 2 : _____ Prénom 3 : _____

Date de naissance* : __/__/__. Pays de naissance* : _____

Département de naissance* (4) : _____. Commune de naissance* (4) : _____

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

(2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : __/__/__.

Signature :

FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

(Cf : Règlement du service d'hébergement et de restauration Régional)

L'élève inscrit à la **demi-pension** ou à l'**internat** est tenu de fréquenter assidument le service de restauration dans le créneau auquel il est prévu (en fonction de son emploi du temps). Quatre services entre 11h30 et 13h30 sont actuellement en place.

Les frais de scolarité des élèves internes et demi-pensionnaires sont payables à réception d'une facture trimestrielle, par chèque, car bancaire, virement bancaire, en espèces ou directement en ligne via ENT (Environnement Numérique de Travail) – icône **SCOLARITE SERVICES** – onglet **PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES**.

Aucune **remise d'ordre** ne sera accordée pour une durée d'absence inférieure ou égale à 5 jours de fonctionnement consécutifs. Elle peut être établie **sur demande écrite** accompagnée de pièces justificatives et sera **calculée à partir du 6^{ème} jour** après accord du chef d'établissement.

Une **remise sera accordée de plein droit** à la famille sans qu'il soit nécessaire d'en faire la demande en cas de **fermeture** du service d'hébergement et de restauration, de **stage en entreprise** dans le cadre de la scolarité, de **voyage scolaire / sortie pédagogique** ou de **hospitalisation** (remettre le bulletin d'hospitalisation au Service Intendance).

TARIFS – BOURSES – FONDS SOCIAL

Le tarif du forfait est déterminé en fonction de votre **quotient familial régional annuel** = Revenu fiscal de référence de l'avis d'impôt 2025 sur les revenus 2024 divisé par votre nombre de parts fiscales.

Les inscriptions s'effectuent sur le site : <https://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro/identity/connect> - QRcode



du lundi 25 août au vendredi 10 octobre 2025 dernier délai

A défaut d'inscription sur la plateforme dédiée, c'est le **tarif de la tranche la plus élevée qui est automatiquement attribuée**.

Les bourses de Lycée sont déductibles du montant des frais scolaires et versées directement aux familles pour les élèves externes. Toute absence non justifiée de plus de quinze jours pourra faire l'objet d'une demande de congé de bourses à l'Inspection Académique. **Pour information**, les bourses se décomposent en 6 échelons dont le montant trimestriel varie entre 158.00 € et 336.00 € en 2025.

Un **Fonds Social Régional et Lycéen** permet d'aider les familles en difficulté financière. Le lycée distribue un dossier de Fonds Social sur demande; ce dossier, **complété et accompagné des pièces justificatives**, doit être remis au service Intendance. Le dossier reste valable pour l'année scolaire en cours, néanmoins, pour tout renouvellement d'aide, une demande écrite doit être établie.

ACCES AU SELF ET CARTE A PUCE

Chaque **nouvel élève** inscrit à la restauration se voit distribuer **une carte à puce** portant les informations relatives à ses **droits d'accès**. Elle sera **remise à l'élève le jour de la rentrée** et restera **valable durant toute sa scolarité** dans l'Établissement ; elle devra être restituée à l'établissement au moment du départ de l'élève ; elle sera refacturée aux familles en cas de perte ou de détérioration.

Cette carte est **nominative et strictement personnelle** ; elle permettra l'accès à l'établissement et servira de support au **contrôle de présence**

L'accès au Self s'effectue sous condition de réservation préalable à l'une des 4 bornes installées à cet effet :

- Borne **KIOSK** Dans le hall d'entrée externat – sous le préau.
- Au fond du couloir externat niveau « Vie scolaire ».
- Dans le couloir des ateliers.
- Au niveau du foyer - côté internat.

Créneaux de réservations :

Pour le lundi à midi suivant une période de vacances :

Réservation le matin jusqu'à 10 h 45.

Pour les autres jours :

Réservation à partir de 14 h la veille jusqu'à 10 h 45 le jour du déjeuner.

L'absence de réservation ou l'oubli de la carte rend impossible l'accès à la restauration.

L'élève devra alors se rendre à la borne **KIOSK** sous le préau avec ses **identifiant et mot de passe** afin de **RÉSERVER**, et, soit **IMPRIMER un ticket JOURNALIER**, soit se faire **PARRAINER** (le « parrain » devra impérativement disposer du même créneau horaire pour le déjeuner, avoir également réservé son repas et être **interne** le cas échéant). Après 10H45 la réservation peut uniquement être effectuée au **service intendance**. Les oublis répétitifs pourront être sanctionnés.

En cas de **perte, de vol** ou de **dégradation** de la carte, l'élève **devra obligatoirement acheter une nouvelle carte** au tarif en vigueur voté en conseil d'administration (5,70 € en 2025), payable en espèces ou en chèque à l'ordre du Lycée Charles A. Coulomb.

LA TARIFICATION SOLIDAIRE en 3 points

Des tarifs plus équitables

Le tarif du repas, dans le cadre des forfaits, est calculé à partir de votre quotient familial fiscal.

Des repas de qualité

La Région Nouvelle-Aquitaine travaille avec les lycées pour proposer à tous les élèves une alimentation saine et équilibrée.

La prise en charge de la Région

La Région aide toutes les familles. Elle prend en charge l'écart entre le coût réel d'un repas évalué à 9,50€ et le tarif du repas de chaque tranche.

	Quotient familial annuel régional	Tarifs du repas par forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040€	2,30€	75,79%
2	≤ 5 780€	2,40€	74,74%
3	≤ 7 960€	2,50€	73,68%
4	≤ 9 850€	2,60€	72,63%
5	≤ 11 570€	2,70€	71,58%
6	≤ 13 300€	2,83€	70,21%
7	Non soumis à revenus	2,85€	70%
8	≤ 15 400€	3,25€	65,79%
9	≤ 18 380€	3,85€	59,47%
10	≤ 23 960€	4,75€	50%
11	≥ 23 961€	5,50€	42,11%

66%

Moyenne de la prise en charge régionale par repas

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les lycéens et étudiants scolarisés dans un lycée public des départements de la Charente (16), de la Creuse (23), de la Dordogne (24), des Landes (40), du Lot-et-Garonne (47), des Deux-Sèvres (79), de la Vienne (86), de la Haute-Vienne (87), et au Lycée Gustave Eiffel (33).



LES TARIFS 2025-2026



Le forfait de demi-pension

À partir de **3 repas par semaine**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de jours, un forfait annuel compris entre **239,20€ et 957€**.



Le forfait d'internat

À partir de **3 nuits**, comptez de **2,30€ à 5,50€** par repas, soit en fonction du nombre de nuits, un forfait annuel compris entre **886,50€ et 3537,50€**.



Les repas au ticket

Le ticket est au prix fixe de **5,55€**.
(non soumis à revenus).



NB : en l'absence d'inscription en ligne ou en cas de refus du calcul du quotient familial, c'est le tarif le plus élevé qui s'applique.

COMMENT S'INSCRIRE ?

1. Se munir de son dernier avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024).
2. Dès le 25 août 2025, créer un compte sur le site web dédié.



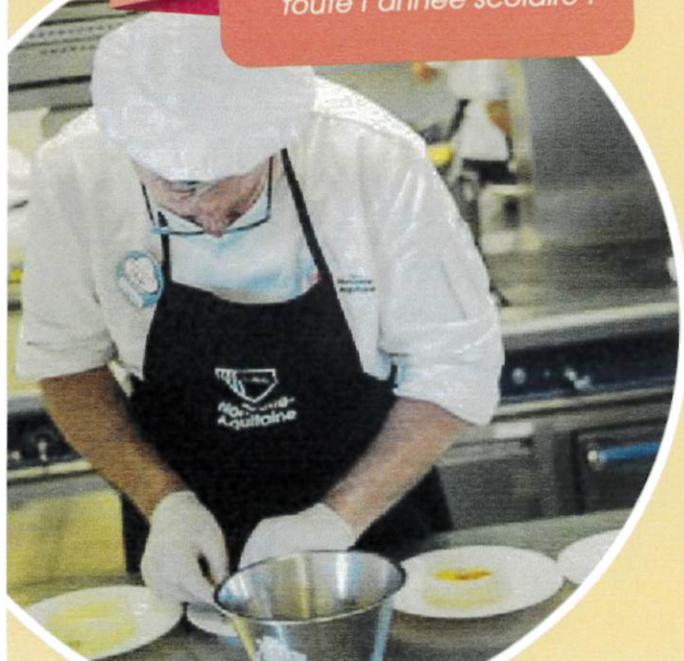
SCANNEZ-VOI



tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro

IMPORTANT

Pensez à vous inscrire avant le 10 octobre 2025 pour bénéficier de la tarification solidaire sur toute l'année scolaire !



Credits photos Région N.A., F. Roch et Région N.A., A. Marquet. Imprimé par un imprimeur labellisé imprim'vert sur du papier recyclé issu de forêts gérées durablement avec des encres végétales. 2025

- Le saviez-vous ?



9,50€

Le coût réel de production d'un repas



180 000 élèves

fréquentent le service de restauration et d'hébergement des lycées de la Région



255

cuisines



26 millions

de repas par an



60% de produits régionaux dont

30% de produits Bio

INFORMATIONS ET CONTACT



05 49 38 49 38 - choix 1



nouvelle-aquitaine.fr/contact



naqui.fr/tarification-solidaire



RÉGION Nouvelle-Aquitaine × NÉO TERRA

Jeunesse



DES REPAS

POUR TOUS

UN TARIF

POUR CHACUN

RENTREE 2025



RÉGION Nouvelle-Aquitaine × NÉO TERRA

naqui.fr/tarification-solidaire



LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

LISTE DE FOURNITURES SECONDE

Fournitures communes à plusieurs matières :

Stylos (bleu, vert, rouge, noir) - règle plate double décimètre - paire de ciseaux - colle - crayons à papier - gomme - stylo correcteur
 taille crayon - feutres - surligneurs (5 couleurs différentes) - 1 marqueur non permanent à pointe fine - crayons de couleurs - 2 clés USB 4 Go

	ENSEIGNEMENTS COMMUNS	Cahier grands carreaux			Feuilles simples grands carreaux	Feuilles doubles grands carreaux	Classeur	Pochettes transparentes	Calculatrice graphique (Type CASIO 35+E Python ou numworks)	Kit de traçage 3 pièces : règle plate, rapporteur, équerre	Compas	Papier millimétré	Porte mine 0,5 mm HB	Feuilles simples petits carreaux	Feuilles doubles petits carreaux	Petit cahier de brouillon petits carreaux			
		24 x 32	21 x 29,7	17 x 22													21 x 29,7	21 x 29,7	21 X 29,7
* au choix cahier ou classeur	FRANCAIS	x*			x	x	x*	l'achat de plusieurs livres de poche sera demandé en début d'année											
	MATHEMATIQUES support de cours : sera défini à la rentrée par l'enseignant				x	x			x	x	x	x							
	ANGLAIS (prévoir des écouteurs filaires)	x (96 pages)	X (pour section euro uniquement)		x	x													
	ALLEMAND		x (à spirales)																
	ESPAGNOL Dictionnaire de poche Français-Espagnol - Espagnol-Français	x (96 pages)						x											
1 blouse en coton à manches longues	SVT * 10 feuilles blanches de dessin (feuilles pour imprimantes)				x	x	x (cahier classeur souple)	x											
	PHYSIQUE-CHIMIE				x	x	x	x											
* Au choix cahiers ou feuilles simples	HISTOIRE-GEOGRAPHIE / EMC	*2			x*	x											x		
	PHYSIQUE-CHIMIE																		
* au choix cahier ou classeur	SES (Sciences Economiques et Sociales)	x*			x	x	x*	x											
	SNT (Sciences Numériques et Technologie)						x (souple)	x	x		x			x	x	x			

E.P.S.
 * chaussures de sport adaptées à la pratique sportive (tennis ou running - pas de semelles fines)
 * short ou pantalon de survêtement
 * t-shirt ou sweatshirt
 * vêtement de pluie (type k-way)
 * nécessaire de douche

	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Cahier grands carreaux			Feuilles simples grands carreaux	Feuilles doubles grands carreaux	Classeur	Pochettes transparentes	Calculatrice graphique (Type CASIO 35+E Python ou numworks)	Kit de traçage 3 pièces : règle plate, rapporteur, équerre	Compas	Papier millimétré	Porte mine 0,5 mm HB	Feuilles simples petits carreaux	Feuilles doubles petits carreaux	Bloc note uni	
		24 x 32	21 x 29,7	17 x 22													21 x 29,7
	BIOTECHNOLOGIES				x		x	x									
	SCIENCES ET LABORATOIRE				x		x	x									
	SCIENCES DE L'INGENIEUR				x	x	x	x									
	CREATION ET INNOVATION TECHNOLOGIQUES						souple (dos 20 mm)	x									x
	CREATION CULTURE DESIGN	* petite boîte d'aquarelles * mallette - boîte à outils de type pêche avec cadenas * pinceau à réserve d'eau * chiffon * patafix * scotch * gobelet plastique															

INFORMATION

Les manuels scolaires (pour tous les niveaux du LGT) seront fournis et distribués à la rentrée par le lycée dès les premiers jours de septembre.

FICHE D'URGENCE (NON Confidentielle)

Classe :

Externe – Demi-pensionnaire – Interne (préciser si interne dans un autre établissement.....)

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

En cas d'urgence, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.
Merci de faciliter notre mission en nous indiquant au minimum un numéro de téléphone :

Représentant légal - NOM : Adresse ☎ domicile : ☎ travail : ☎ portable : Mail :	Représentant légal – NOM : Adresse ☎ domicile : ☎ travail : ☎ portable : Mail :
--	--

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'avec sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports...) seront réglés par la famille et pris en charge par la sécurité sociale si prescription médicale.

- **Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (DT Polio) :**
Une photocopie des vaccinations est à joindre obligatoirement

NOM, adresse et n° de téléphone de votre médecin traitant :

Observations particulières que vous jugerez **utiles de porter à la connaissance de l'établissement et des services d'urgence : allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...**

.....
.....
.....

Vous souhaitez transmettre des informations confidentielles : vous pouvez le faire, sous enveloppe, à l'attention de l'infirmier-ère ou du médecin de l'éducation nationale.

Votre enfant a-t-il bénéficié dans sa scolarité antérieure d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individuel) :
OUI NON

Si OUI, merci de fournir une copie du document 2024 - 2025

Signature(s) du ou des représentants légaux : A le



FICHE INTERNAT ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Accueil le lundi
(INT 4)

Accueil le dimanche
(INT 5)

Face à l'augmentation croissante des demandes d'hébergement le dimanche soir, nous sommes contraints d'examiner au plus près chaque demande.

Si nous sommes amenés à faire des choix, nous étudierons les dossiers selon les critères suivants :

- Eloignement géographique ;
- Moyens de transport ;
- Fratrie ;
- Section sportive ;
- Bourses/critères sociaux ou familiaux ;
- Autres contraintes personnelles.

Pour ce faire, nous vous demandons de bien vouloir compléter le coupon-réponse ci-dessous. Toute demande incomplète ne pourra être examinée.

Je vous rappelle les conditions d'accueil du dimanche soir :

- les élèves sont répartis par chambres sur un même niveau et ce, pour la semaine et l'année ;
- l'accueil se fait entre 20h00 et 21h30 ;
- en aucun cas, un élève entré dans l'établissement ne pourra ressortir ;
- le repas doit être pris avant l'arrivée au lycée ;
- tout élève qui ne respectera pas les règles pourra se voir interdire l'arrivée ce soir-là ;
- en cas d'absence prévue, les familles devront prévenir au plus tard le vendredi, ou à défaut téléphoner le dimanche à partir de 19h30.

Le tarif d'hébergement prendra en compte cette nuitée supplémentaire.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

L. GNIMASSOU

DEMANDE D'ACCUEIL A L'INTERNAT

NOM, Prénom de l'élève : Sexe : F G Classe :

Responsable légal :

Tél. :

Adresse :

Motifs de la demande :

Eloignement géographique : kilomètres (entre le domicile et le lycée)

Moyens de transport :

Fratrie :

Section sportive

Bourses/critères sociaux ou familiaux

Autres contraintes personnelles :

Dans l'hypothèse d'une évacuation de l'internat (grève par exemple), il est impératif de pouvoir communiquer au lycée, les coordonnées d'un correspondant résidant à Angoulême ou dans une des communes du Grand Angoulême :

Nom – Prénom :

Adresse :

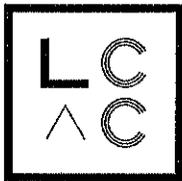
Tel :

A, le

Si ma demande est retenue, je m'engage à respecter les règles d'accueil dont j'ai pris connaissance.

Signature de l'élève

Signature du responsable légal



INTERNAT
TROUSSEAU DES INTERNES
LISTE INDICATIVE

Les élèves devront se munir des articles désignés ci-après :

- 1 Drap housse
- 1 drap (90 cm) ou couette + housse de couette obligatoire (pas de duvet)
- 1 taie de traversin
- 1 nécessaire de toilette
- 2 cadenas
- 1 réveil (autre que le téléphone)
- 1 livre ou 1 magazine ou 1 BD



L'ASSOCIATION SPORTIVE

<< Charles Athlétique Club >>

du LGT et du LP Charles A. Coulomb

2025-2026

- **Deux créneaux hebdomadaires d'entraînement et de compétition :**
Tous les lundis, mardis et jeudis de 18h00 à 19h00 et tous les mercredis de 13h00 à 15h00 à la Halle des sports de Ma Campagne.

** Sous réserve d'éventuelles modifications des activités mentionnées ci-dessous à la rentrée*

- **Des activités régulières et variées proposées aux élèves licenciés :**
 - ✓ **Sports collectifs** (Volley ball, Basket). *Horaires et jours : mercredi 13h00 à 15h00 pour les entraînements et/ou les compétitions, plus le lundi de 18h00 à 19h00.*
 - ✓ **Badminton pour les garçons et les filles.**
Horaires et jours : le lundi de 18h00 à 19h00 pour l'entraînement et le mercredi en fonction des compétitions.
 - ✓ **Musculation pour les garçons et les filles.** *Horaires et jour : le lundi de 18h00 à 19h00, le mercredi de 13h00 à 14h00 et le jeudi de 18h00 à 19h00.*
 - ✓ **Escalade pour les garçons et les filles.**
Horaires et jour : le lundi 18h00 à 19h00 et le mercredi de 13h00 à 15h00 pour l'entraînement.
 - ✓ **Danse pour les garçons et les filles.**
Horaires et jour : le mardi de 18h00 à 19h00 pour la création chorégraphique et le mercredi de 13h00 à 15h00 en loisir.
 - ✓ **L'Athlétisme et le Cross pour les garçons et les filles.**
Préparation spécifique pour les élèves qui se sont distingués au Cross du Lycée en octobre, afin de constituer une équipe d'établissement pour le Cross UNSS départemental du mois de décembre et obtenir la qualification au Cross académique en décembre ; composition d'une équipe d'athlétisme estival.
- **Des activités plus atypiques et plus occasionnelles* :**
Raid-nature VTT, Course d'orientation, Canoë-Kayak, journée Beach-rugby..., ces activités sont très saisonnières, et identifiées de manière événementielle dans le calendrier UNSS.
Le prix de la licence : il a été fixé à 20 euros pour l'année scolaire 2025-2026 par l'assemblée générale de l'Association Sportive, présidée par Monsieur le Proviseur. La cotisation ouvre droit à la pratique de toutes les activités sur tous les créneaux. **Il vous est aussi possible d'aider l'Association Sportive de l'établissement** : vous pouvez choisir de verser 5 euros à l'AS lors de votre inscription au lycée. Ces 5 euros sont une souscription volontaire à l'Association sportive pour soutenir son fonctionnement. Elle permet de maintenir le prix de la licence UNSS le plus bas possible. Cette somme ne vient pas en déduction du prix de la licence.

Merci de bien vouloir inscrire Nom et Prénom de l'élève au dos du chèque SVP



L'ASSOCIATION SPORTIVE

<< Charles Athlétique Club >>

du LGT et du LP Charles A. Coulomb

2025-2026

- **Deux créneaux hebdomadaires d'entraînement et de compétition :**
Tous les lundis, mardis et jeudis de 18h00 à 19h00 et tous les mercredis de 13h00 à 15h00 à la Halle des sports de Ma Campagne.
** Sous réserve d'éventuelles modifications des activités mentionnées ci-dessous à la rentrée*
- **Des activités régulières et variées proposées aux élèves licenciés :**
 - ✓ **Sports collectifs** (Volley ball, Basket). *Horaires et jours : mercredi 13h00 à 15h00 pour les entraînements et/ou les compétitions, plus le lundi de 18h00 à 19h00.*
 - ✓ **Badminton pour les garçons et les filles.**
Horaires et jours : le lundi de 18h00 à 19h00 pour l'entraînement et le mercredi en fonction des compétitions.
 - ✓ **Musculation pour les garçons et les filles.** *Horaires et jour : le lundi de 18h00 à 19h00, le mercredi de 13h00 à 14h00 et le jeudi de 18h00 à 19h00.*
 - ✓ **Escalade pour les garçons et les filles.**
Horaires et jour : le lundi 18h00 à 19h00 et le mercredi de 13h00 à 15h00 pour l'entraînement.
 - ✓ **Danse pour les garçons et les filles.**
Horaires et jour : le mardi de 18h00 à 19h00 pour la création chorégraphique et le mercredi de 13h00 à 15h00 en loisir.
 - ✓ **L'Athlétisme et le Cross pour les garçons et les filles.**
Préparation spécifique pour les élèves qui se sont distingués au Cross du Lycée en octobre, afin de constituer une équipe d'établissement pour le Cross UNSS départemental du mois de décembre et obtenir la qualification au Cross académique en décembre ; composition d'une équipe d'athlétisme estival.
- **Des activités plus atypiques et plus occasionnelles* :**
Raid-nature VTT, Course d'orientation, Canoë-Kayak, journée Beach-rugby..., ces activités sont très saisonnières, et identifiées de manière événementielle dans le calendrier UNSS.
Le prix de la licence : il a été fixé à 20 euros pour l'année scolaire 2025-2026 par l'assemblée générale de l'Association Sportive, présidée par Monsieur le Proviseur. La cotisation ouvre droit à la pratique de toutes les activités sur tous les créneaux. **Il vous est aussi possible d'aider l'Association Sportive de l'établissement** : vous pouvez choisir de verser 5 euros à l'AS lors de votre inscription au lycée. Ces 5 euros sont une souscription volontaire à l'Association sportive pour soutenir son fonctionnement. Elle permet de maintenir le prix de la licence UNSS le plus bas possible. Cette somme ne vient pas en déduction du prix de la licence.

Merci de bien vouloir inscrire Nom et Prénom de l'élève au dos du chèque SVP

BULLETIN D'ADHESION

2025-2026



DIFFÉRENT CLUB :

- CLUB DE MUSIQUE
- CLUB DE PHOTO ARGENTIQUE

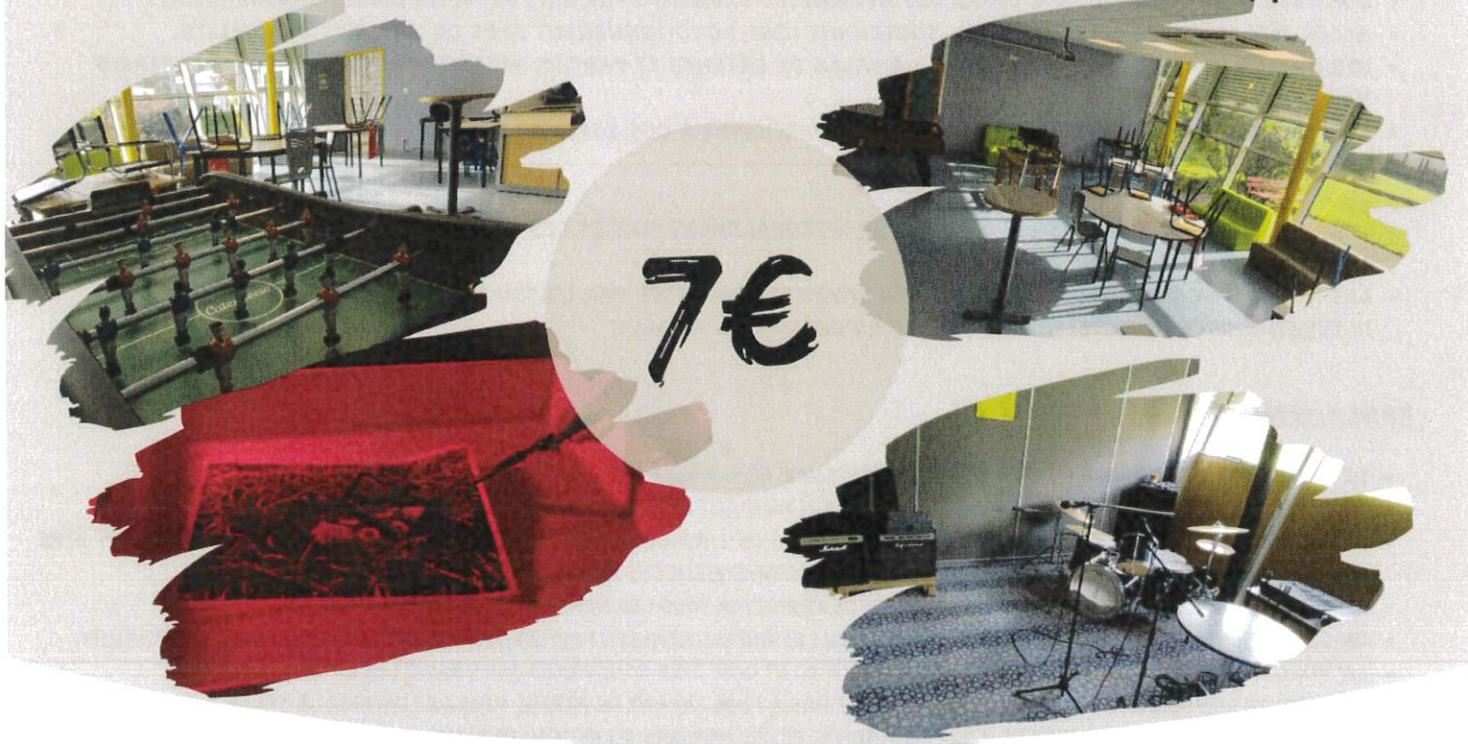
UNE SALLE DE DÉTENTE AVEC :

- JEUX DE SOCIÉTÉ
- CAFÉTÉRIA
- BABY FOOT
- PS4 / CINÉMA

LE PLUS DEMANDÉ :

- SOIRÉE DES INTERNES
- SORTIES DIVERSES

ASSOCIATION TENUE PAR DES ÉLÈVES POUR LES ÉLÈVES,
OÙ LES LYCÉENS PEUVENT SE RETROUVER ET S'AMUSER !



7€

COMPLÉMENT D'INFORMATION ET RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION AU DOS DE CE BULLETIN D'ADHÉSION

ADHÉSION À LA MDL : C'EST UNE DÉMARCHÉ VOLONTAIRE. LA COTISATION MINIMALE DE 7€ PERMET DE FINANCER DES PROJETS. EN VERSANT UNE SOMME SUPÉRIEURE, VOUS SOUTENEZ D'AVANTAGE ENCORE LES ACTIONS PORTÉES PAR L'ASSOCIATION. MERCI !

NOM ET PRÉNOM ET CLASSE DE L'ÉLÈVE.....

- JE SOUHAITE ADHÉRER À L'ASSOCIATION LA MAISON DES LYCÉENS ET RÉGLER MA COTISATION DE€ (7€ MINIMUM) :
- PAR CHÈQUE CI-JOINT, À L'ORDRE DE « MDL COULOMB » DANS UNE ENVELOPPE FERMÉE, AVEC NOM PRÉNOM CLASSÉ DÉ L'ÉLÈVE AUI DDS DU CHÈQUÉ
 - EN ESPÈCES DANS UNE ENVELOPPE FERMÉE

JE NE SOUHAITE PAS ÊTRE MEMBRE DE

EN CAS D'ADHÉSION, EN SIGNANT CE DOCUMENT, VOUS DÉCLAREZ AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION (AU DOS) ET ACCEPTEZ LE
L'ASSOCIATION. CONTENU ET VOUS VOUS ENGAGEZ À LE RESPECTER.

DATE :

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE MAJEUR OU DE SON RESPONSABLE LÉGAL ET DE L'ÉLÈVE

C'EST QUOI LA MDL ?



ÉLÈVES ENGAGÉS. LYCÉE DYNAMISÉ : LA MAISON DES LYCÉENS (MDL)

- LA MAISON DES LYCÉENS EST UNE ASSOCIATION DIRIGÉE PAR DES ÉLÈVES BÉNÉVOLES QUI SOUHAITENT DYNAMISER LEUR LYCÉE. LES MEMBRES DE LA MDL SONT ÉLUS CHAQUE ANNÉE LORS D'UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN MAI. LES ADHÉRENTS PARTICIPENT À CES ÉLECTIONS POUR CHOISIR LES ÉLÈVES QUI ANIMERONT L'ASSOCIATION L'ANNÉE SUIVANTE.
- LA MDL FONCTIONNE SELON LES STATUTS DE LA LOI 1901, PERMETTANT LA CRÉATION D'ASSOCIATIONS À BUT NON LUCRATIF, ET SE RÉFÈRE À LA CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE DU 29 JANVIER 2010, QUI MET EN VALEUR L'ENGAGEMENT DES LYCÉENS.
- LES MEMBRES ÉLUS DU BUREAU DE LA MDL ONT POUR MISSION D'INITIER DES PROJETS ET D'AMÉLIORER LA VIE DU LYCÉE EN ENCOURAGEANT LA PARTICIPATION DES ÉLÈVES. ILS BÉNÉFICIENT GÉNÉRALEMENT DE LA FORMATION ET DE L'EXPÉRIENCE DES MEMBRES SORTANTS POUR ASSURER UNE TRANSITION EN DOUCEUR ET MAINTENIR LA CONTINUITÉ DES ACTIONS DE L'ASSOCIATION.

POURQUOI ADHÉRER À LA MAISON DES LYCÉENS ?

- L'ADHÉSION ANNUELLE DE 7 € OFFRE DES AVANTAGES EXCLUSIFS PAR RAPPORT À UN ÉLÈVE NON ADHÉRENT.
- ACCÈS AUX CLUBS DE L'ASSOCIATION, SOUTENANT LEUR FONCTIONNEMENT AVEC DU MATÉRIEL DE QUALITÉ.
- UTILISATION GRATUITE DE LA PS4 DANS LA SALLE DE DÉTENTE ET PARTIES GRATUITES AU BABY-FOOT À CERTAINS MOMENTS.
- RÉDUCTIONS À LA CAFÉTÉRIA ET POSSIBILITÉ DE PARTICIPER À DES SORTIES LE MERCREDI À DES TARIFS RÉDUITS, VOIRE GRATUITEMENT.
- LES ÉLÈVES NON ADHÉRENTS DEVRONT PAYER INTÉGRALEMENT TOUTES LES SORTIES AUXQUELLES ILS SOUHAITENT PARTICIPER.
- LES REVENUS GÉNÉRÉS PAR CHAQUE ACTION PAYANTE ORGANISÉE PAR L'ASSOCIATION SERONT RÉINVESTIS ULTÉRIEUREMENT AU BÉNÉFICE DES ÉLÈVES AU COURS DE L'ANNÉE !

RÈGLEMENT DE L'ASSOCIATION :

- LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT S'APPLIQUE ÉGALEMENT AUX LOCAUX DE L'ASSOCIATION.
- RESPECTEZ LES PERMANENTS QUI GÈRENT L'ASSOCIATION PENDANT LEURS HEURES D'OUVERTURE.
- ÉVITEZ LES CONFLITS À L'INTÉRIEUR DES INFRASTRUCTURES DE L'ASSOCIATION. EN CAS DE CONFLIT, DES MESURES POURRONT ÊTRE PRISES, Y COMPRIS LE RENVOI DE L'ASSOCIATION OU L'INTERVENTION DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.
- MODÉREZ L'UTILISATION DES HAUT-PARLEURS AFIN DE RESPECTER TOUS LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION.
- UN COMPORTEMENT INAPPROPRIÉ ENVERS LE FOYER OU LES AUTRES MEMBRES PEUT ENTRAÎNER UNE EXCLUSION DE L'ASSOCIATION.
- LA NOURRITURE N'EST AUTORISÉE QUE DANS LA SALLE 3D ET DOIT ÊTRE CONSOMMÉE SANS SALIR LES LIEUX.
- NE JETEZ PAS DE DÉCHETS PAR TERRE ET NE CRACHEZ PAS AU SOL, AVANT DE PARTIR, VEUILLEZ RANGER LA SALLE !
- SEULES LES PERSONNES AUTORISÉES, LES PERMANENTS ET LES MEMBRES DU BUREAU PEUVENT SE TROUVER DERRIÈRE LE BUREAU.
- UTILISEZ LE MATÉRIEL ET LES INFRASTRUCTURES MIS À VOTRE DISPOSITION AVEC RESPECT. TOUT NON-RESPECT PEUT ENTRAÎNER DES FRAIS FACTURÉS À L'ÉLÈVE.
- SIGNALEZ TOUT USAGE DE SUBSTANCES ILLÉGALES AU PERSONNEL PERMANENT, QUI INFORMERA LES CPE OU LE/LA PROVISEUR.
- N'EFFECTUEZ AUCUNE PRISE DE PHOTO DES PERSONNES DANS LES LOCAUX SANS LEUR AUTORISATION.
- NE FERMEZ PAS OU NE BLOQUEZ PAS LES PORTES DE SORTIE DES SALLES POUR DES RAISONS DE SÉCURITÉ ET D'ÉVACUATION.
- TOUTE TENTATIVE DE FRAUDE À PLUSIEURS REPRISES AU BABY-FOOT ENTRAÎNERA UNE EXCLUSION DE LA MDL PENDANT UNE SEMAINE, ET D'AUTRES SANCTIONS POURRONT ÉGALEMENT ÊTRE PRISES.
- ASSUREZ-VOUS DE SURVEILLER VOS AFFAIRES, CAR LA MDL N'EST PAS RESPONSABLE EN CAS DE VOL OU DE PERTE.

CONTACTEZ L'ASSOCIATION :

- PAR MAIL : MDLCOULOMB@GMAIL.COM OU MDL.COULOMB@LYCEECONNECTE.FR
- VOUS POUVEZ RETROUVER TOUTES LES INFORMATIONS DE LA MDL ET DU LYCÉE SUR NOTRE COMPTE INSTAGRAM : @MDL_CVL_COULOMB OU EN SCANNANT LE QR CODE.

